

Compte rendu du conseil communautaire du mardi 24 Mai 2016 Affiché le 26 Mai 2016

En exercice :	41
Présents :	28
Votants :	34

Les membres de la communauté de communes « Eure Madrie Seine », légalement convoqués, le 18 mai 2016, se sont réunis en séance publique ordinaire, salle du conseil communautaire, 21 rue de Tournebut à Aubevoye, sous la présidence de madame Catherine MEULIEN, le 24 mai 2016 à 19h30. Le secrétaire de séance était Monsieur LE FUR.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

N°35/2016 : De conclure avec la société PAYSAGES ADELINIE CREATION un avenant n°2 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 15 – clôtures/espaces verts pour un montant de :

Montant total : 125 469.96 € HT

Montant avenant n°1 : - 5486.95 € HT

Montant avenant n°2 : 15 856.29 € HT

Nouveau montant total : 135 839.30 € HT

N°36/2016 : De conclure une convention entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CEMS) et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) afin de désigner du maître d'ouvrage pour l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées et effacement du réseau d'électricité au lotissement « Les Bouvreuils » à Villers sur le Roule.

Dans un souci d'optimisation des dépenses, la CCEMS et le SIEGE ont convenu de construire en commun ou en coordination l'ouvrage précité.

La CCEMS est désignée comme maître d'ouvrage de l'opération concernée.

Le SIEGE réalise des travaux sur la ZA du trou à Crillon sur la commune de Courcelles sur Seine.

Participation financière :

La participation versée par le SIEGE à la CCEMS est basée sur un montant estimatif global de 22 826 € HT

L'estimation correspondant au coût réel des prestations réalisées pour le compte du SIEGE par la CCEMS, selon les prix au mètre suivants :

*Terrassement déblais : 18 € ht/m³

* Remblaiement grave 0/83 : 22 € ht/m³

* Réfection chaussée: 25€ ht/m²

* Réfection accotement : 7€ ht/m²

Le coût de la mission de la coordination sécurité sera financé à part égal entre le SIEGE et la CCEMS.

N°37/2016 : De conclure avec la société T2C un avenant n°2 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 1 – gros œuvre et VRD pour un montant de :

-Montant initial: 719 691.89 € HT

-Montant avenant n°1 : 6 863.49 € HT

-Montant avenant n°2 : 81 592.65 € HT

-Montant TOTAL : 808 148.03€ HT

N°38/2016 : De conclure avec la société CARRIERES DE CHAILLOUE un marché à bons de commande de fournitures de gravillons grés quartzite 2/6, 4/6, 6/10 – lot 2

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans.

Le montant maximum de commande, pour la durée du marché, est le suivant:

Lot N°	Objet du lot	Montants maximum (HT)
Lot 2	gravillons grés quartzite ou équivalent	60 000 euros

N°39/2016 : De conclure avec la société COLAS ILE DE France Normandie, un marché à bons de commande de fournitures d'émulsion bitume à CR 65% – lot 1

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans.

Le montant maximum de commande, pour la durée du marché, est le suivant:

Lot N°	Objet du lot	Montants maximum (HT)
Lot 1	Emulsion bitume à CR 65%	145 000 euros

N°40/2016 : de passer une décision modification, virement de crédit pour dépenses imprévues du budget SPANC de la CCEMS.

N°41/2016 : De conclure avec la société EBTP, un marché de travaux de l'aménagement de l'ouvrage Gail 01. Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations est de : 43 000 € HT.

N°42/2016 : De conclure avec la société LAFOSSE ET FILS, un marché de travaux d'aménagement des ravines et cours d'eau traversant la commune de GAILLON – pose de grilles anti-embâcles pour un montant de :

Tranche ferme offre de base :

Site n°1 : 5 966.36 € HT

Site n°4 : 10 717 € HT

Tranche conditionnelle offre variante :

Site n°2 : 15 203.50 € HT

Site n°3 : 7 034.45 € HT

Soit un montant total de : 38 921.31 € HT

N°43/2016 : De conclure avec la société JOLY, un avenant n°1 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 3 – couverture/Étanchéité pour un montant de :

-Montant initial : 66 000 € HT

-Montant avenant n°1 : - 8 139.67 € HT

-Montant TOTAL : 57 860.33 € HT

Cet avenant a pour objet la suppression de la toiture végétalisée sur LTE/LTA bassin extérieur ainsi que la réfection relevés étanchéité existante

N°44/2016 : De conclure avec la société THYSSENKRUPP ASCENCEURS, un avenant n°1 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 14 – Ascenseur pour un montant de :

-Montant initial : 21 950 € HT

-Montant avenant n°1 : 1 962.50 € HT

-Montant TOTAL : 23 912.50 € HT

Cet avenant a pour objet la modification des ferrures.

N°45/2016 : De conclure avec la société CARELEC un avenant n°2 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 12 – électricité pour un montant de :

-Montant total: 58 000 € HT

-Montant avenant n°1 : 6 251.94 € HT

-Montant avenant n°2 : 1 912.82€

-Montant total : 66 164.76 € HT

Cet avenant a pour objet le remplacement de deux projecteurs LEDS, d'une goulotte cardio et d'un onduleur.

N°46/2016 : De conclure avec la société KIT METAL un avenant n°2 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 5 B – métallerie/mobilier extérieur pour un montant de :

-Montant initial du marché: 80 652.70 € HT

- Montant avenant n°1 : 2 705.20 € HT

-Montant avenant n°2 : 8 125.55 € HT

- Montant TOTAL : 91 483.45 € HT

Cet avenant a pour objet :

⇒la fourniture et la pose trappe CF,

⇒la fourniture et pose de tôles pour condamnation de grilles,

⇒la fourniture et la pose d'une porte grillagée dans le local matériel,

⇒la dépose et l'évacuation de grille de châssis,

⇒la fourniture et la pose de grille défense,

⇒la mise en place d'une grille au-dessus de la porte grillagée du patio

⇒la majoration suite à la modification des quantités.

N°47/2016 : De conclure avec la société MISSENERD/EAU AIR SYSTEME un avenant au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 13 – plomberie/génie climatique/traitement d'eau pour un montant de :

- Montant initial du marché: 1 145 000 € HT

- Montant avenant n°1 : 2 705 € HT

- Montant TOTAL : 1 147 750 € HT
Cet avenant a pour objet le rajout d'équipements sanitaires et PMR.

N°48/2016 : De conclure avec la société HSB un avenant n°1 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 11 – bassin inox pour un montant de :

-Montant initial du marché: 459 064.91 € HT
-Montant avenant n°1 : 3 590.00 € HT
-Montant TOTAL : 462 654.91 € HT

Cet avenant a pour objet la couverture thermique chenal.

N°49/2016 : La présente décision annule et remplace la décision n°12-2016 du 26 janvier 2016.

Conclure une convention entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS) et la société Pépinières ALLAVOINE représentée par Madame GARCIN.

Pour permettre le raccordement de la commune de Saint Julien de la Liègue à la station d'épuration d'Aubevoye, la CCEMS est amenée à implanter des ouvrages de transfert des eaux usées dans une propriété privée sur les parcelles cadastrées section AO 343 et ZB 40 au lieudit « Les Longziaumes ».

Le propriétaire concède à la CCEMS une servitude de passage sur les parcelles lui appartenant concernées à ce jour par l'implantation de la canalisation.

La CCEMS s'engage, à remettre en état le terrain conformément à l'état des lieux initial dressé avant le début des travaux.

Indemnités

Une indemnité de sept mille euros sera versée par la CCEMS au propriétaire.

Durée

La présente convention prend effet à dater du jour de sa signature et est conclue pour toute la durée d'exploitation de la canalisation y compris en cas de renouvellement de cette dernière sans modification d'emprise.

N°50/2016 : De conclure une convention entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS) et la société R2M représentée par Monsieur FRABOULET.

Pour permettre le raccordement au réseau d'assainissement des habitations sises impasse des Douaires sur la commune de Gaillon, la CCEMS est amenée à implanter des ouvrages de collecte des eaux usées dans une propriété privée sur la parcelle cadastrée section EO n 837 au lieudit « Les Douaires ».

Le propriétaire accepte le passage de la canalisation sur son terrain permettant le raccordement des bâtiments appartenant à Madame Garcin représentante de l'entreprise ALLAVOINE

La CCEMS s'engage, à remettre en état le terrain conformément à l'état des lieux initial dressé avant le début des travaux.

Indemnités

Cette convention est conclue à titre gracieux.

Durée

La présente convention prend effet à dater du jour de sa signature et est conclue pour toute la durée d'exploitation de la canalisation y compris en cas de renouvellement de cette dernière sans modification d'emprise.

N°51/2016 : De conclure avec la société MENUISERIE DEVILLOISE un avenant n°2 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 6 – menuiseries intérieures/faux plafonds pour un montant de :

-Montant total: 134 000 € HT
-Montant avenant n°1 : 11 645.50 € HT
-Montant avenant n°2 : 3 071.46€ HT
-Montant total : 148 716.96€ HT

Cet avenant porte sur la réalisation d'un placard technique dans le bureau de la direction, la modification du marché LTA à l'étage et la modification des prestations sur les faux plafonds.

N°52/2016 : De conclure avec la société AVA un avenant n°2 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 5 A – menuiseries extérieures pour un montant de :

-Montant initial : 38 300 € HT
-Montant avenant n°1 : 9 441.49 € HT
-Montant avenant n°2 : 1 376.10 € HT
-Montant TOTAL : 49 117.59 € HT

Cet avenant porte sur les fournitures et poses de diverses menuiseries avec démontage, dépose et remplacement de serrure et gâche en atelier.

N°53/2016 : De conclure une convention entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS) et GRDF.

La convention a pour but de définir les conditions financières et techniques dans lesquelles les parties conviennent de coopérer pour l'alimentation en gaz naturel de la zone du « Trou à Crilon » à Courcelles sur Seine.

Indemnités

Le montant de la participation financière de la CCEMS est de 8 762€.

Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour une durée de 5 ans.

N°54/2016 : De conclure avec la société CRAM-AGENCE NORMANDIE un avenant n°3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communautaires.

L'avenant porte sur le lot n°2 exploitation des installations thermiques (chauffage et eau chaude sanitaire) et de ventilation des équipements communautaires et est conclu pour un montant de :

Offre de base 10 258 € HT

Avenant n°3 : 2 520 € HT

Total : 12 778 € HT

Cet avenant a pour objet la prise en charge de trois sites supplémentaires :

- Le centre de loisirs de Gaillon
- La maison de santé
- Le pôle petite enfance

N°55/2016 : De conclure avec la société DELHCOR un marché de travaux pour la mise en sécurité du gymnase Malraux à Gaillon :

-Lot 1 : démolition/gros œuvre/couverture/platerie/ peinture pour un montant de :

Offre de base tranche ferme : 10 690 € HT

Offre de base tranche conditionnelle : 25 145€HT

-Lot 2 : menuiserie

Offre de base : 3 690 € HT

N°56/2016 : De conclure avec la société T2C un avenant n°3 au marché de travaux pour l'extension du centre aquatique Aquaval – lot 1 – gros œuvre et VRD pour un montant de :

-Montant initial: 719 691.89 € HT

-Montant avenant n°1 : 6 863.49 € HT

-Montant avenant n°2 : 81 592.65 € HT

-Montant avenant n°3 : 1 700 € HT

-Montant TOTAL : 809 848.03€ HT

Cet avenant a pour objet des travaux modificatifs concernant la fourniture et la pose d'une protection rigide en fermeture de la zone de travaux du local MNS.

N°57/2016 : De conclure une convention entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS) et l'Espace Condorcet Centre Social.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation et d'engagements réciproques des signataires pour atteindre les objectifs définis dans le projet éducatif communautaire.

N°58/2016 : De conclure une convention financière pour l'entretien de la voirie (convention forfaitaire) entre la communauté de communes Eure Madrie Seine (CCEMS) et les communes suivantes :

-Authueil-Authouillet pour un montant de 40 659 €

-Cailly sur Eure pour un montant de 1 033 €

-Champenard pour un montant de 10 111 €

-Clef Vallée d'Eure pour un montant de 58 335 €(La Croix St Leufroy : 25 350 €, Fontaine-Heudebourg : 14 665 €, Ecardenville sur Eure : 18 320 €).

-Heudreville sur Eure pour un montant de 2 197 €.

-Saint Etienne sous Bailleul pour un montant de 15 678 €.

-Saint Julien de la Liègue pour un montant de 7 055 €.

-Saint Pierre de Bailleul pour un montant de 25 152 €

-Tosny pour un montant de 20 575 €.

-Venables pour un montant de 24 423 €.

Les conventions concernent uniquement les voiries classées au 31/12/2015. En cas d'ajout de voiries un avenant devra être réalisé. (Calculé au m²)

Durée

La présente convention prend effet à la date de signature jusqu'au 31/12/2016.

N°59/2016 : De conclure une convention de prestation de service pour l'entretien de la voirie entre la communauté de communes Eure Madrie Seine et les communes suivantes :

Bernières sur Seine pour un montant de :

- salage (préventif) : 548€/jour
- salage (curatif) : 573€/jour
- Déneigement : 247€/jour
- Balayage : 352€/jour

Courcelles sur Seine pour un montant de :

- salage (préventif) : 548€/jour
- salage (curatif) : 573€/jour
- Déneigement : 247€/jour
- Balayage : 352€/jour

Villers sur le Roule pour un montant de :

- Balayage : 352€/jour

La facturation se fera sur la base du nombre d'intervention.

Les conventions concernent uniquement les voiries classées au 31/12/15. En cas d'ajout de voiries, un avenant devra être réalisé (calculé au m²).

Durée :

Les présentes conventions prennent effet à la date de signature et jusqu'au 31/12/16.

Présentation des associations jeunesse LOCAL ALEFH ET CONDORCET.

Point sur la maison de santé pluridisciplinaire.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 08 Mars 2016.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 29 Mars 2016.

3. TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2016

TARIFS	PRIMAIRES		COLLEGE ET LYCEE	
	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017
1 ^{er} enfant	15 €	16€	65€	68€
2 ^{ème} enfant	15 €	16€	55€	58€
3 ^{ème} enfant	15 €	16€	45€	48€
4 ^{ème} enfant	15 €	16€	35€	38€
5 ^{ème} enfant	15 €	16€	25€	28€
6 ^{ème} enfant	15 €	16€	15€	18€

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ENTERINE les tarifs du transport scolaire à compter de la rentrée 2016 comme évoqués ci-dessus,

S'ENGAGE à inscrire les recettes aux budgets communautaires 2016 et suivants.

4. TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

		A	B	C	D	HORS E.M.S.
Adhésion - Forfait enseignement musical	2015/2016	243	289	338	384	526
	2016/2017	246	294	345	390	537
Eveil, jardin, solfège seul	2015/2016	80	95	117	132	163
	2016/2017	81	96	120	135	168
Adhésion - Perfectionnement ou cours deuxième instrument	2015/2016	163	200	237	270	385
	2016/2017	168	204	240	276	393
Adhésion pratique collective ou studio	2015/2016	100	100	100	100	125
	2016/2017	102	102	102	102	129
Adhésion studio -25 ans	2016/2017	60	60	60	60	129

		LOCATION INSTRUMENTS				
		EURE MADRIE SEINE				HORS E.M.S.
LOCATION INSTRUMENTS		A	B	C	D	
Tous les instruments les 3 premières années	2015/2016	41	45	52	88	102
	2016/2017	41	46	54	90	104
Tous les instruments au-delà de cette durée	2015/2016	77	102	128	164	189
	2016/2017	79	104	130	168	192

COEFFICIENTS FAMILIAUX ANNUELS		Montant 2015/2016	Montant 2016/2017
A	Inférieur à	6117	6239
B	Inférieur à	7865	8022
C	Inférieur à	10487	10697
D	Au-delà de	10487	10697

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ENTERINE les tarifs de l'école de musique à compter de la rentrée 2016 comme évoqués ci-dessus,

S'ENGAGE à inscrire les recettes aux budgets communautaires 2016 et suivants.

5. TOURISME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'EURO TOURISME, DU DEPARTEMENT DE L'EURO ET DE LA REGION NORMANDIE DANS LE CADRE DES FONDS EUROPEENS AGRICOLES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement suivant pour le projet de signalétique touristique :

Région	5250 €
FEADER	8750 €
Total Dépenses éligibles	17500 €

6. TARIFS DE LA PISCINE AQUAVAL A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

	Proposition tarifaire 2016	
	EMS	EXT
1/ ENTREE PISCINE		
ENTREES UNITAIRES :		
Adulte	4 €	5 €
Adulte basse saison		
Enfant – de 12 ans	3.50 €	4.00 €
Enfant – de 3 ans	Gratuit	
ABONNEMENT PISCINE :		
10 heures (6 mois)	25 €	
12 entrées (annuel)	38 €	47 €
120 heures (annuel)		
Entrées illimités valable un an de date à date	195 €	
AUTRES TARIFS :		
Tickets CE	3,70 €	
Tarifs groupes	3.00 €	3.70 €
Affranchissement	6,80 €	
Perte Destruction carte	5 €	
Location une ligne, une heure	17,50 €	18,30 €
Scolaire par classe (location bassin), une heure	70 €	75 €
2/ ACTIVITE ENFANT		
NATATION ENFANT / JARDIN AQUATIQUE		
Annuel de septembre à juin	158 €	169 €
Annuel A partir du 2 ^{ème} enfant	110 €	122 €
BEBES NAGEURS :		
Bébé Nageur + accompagnateur 1 séance	5,70 €	6,90 €
Personne supplémentaire (adulte ou BB)	3.80 €	4.60 €
1 adulte + 1 bébé (10 entrées, un an)	54,00 €	65.50 €
2 adultes + 1 bébé (10 entrées, un an)	90,00 €	105 €
2 adultes + 2 bébés (10 entrées, un an)	105 €	135 €
3/ ACTIVITE ADULTE		
NATATION ADULTE :		
Annuel de septembre à juin	195 €	225 €
AQUAGYM :		
Aqua Liberty 30 (valable 1 an de date à date)	220 €	255 €
Aqua Liberty 10 (valable 3 mois de date à date)	84 €	95 €
1 séance	9,50 €	10,50 €

4/ DIVERS			
COURS PARTICULIERS :			
1 séance (30 min)		13 €	
5 séances (30 min)		65 €	
10 séances (30 min)		120 €	
5 séances (1h)		120 €	
1 séance (45 min)		19 €	
5 séances (45 min)		95 €	
10 séances (45 min)		180 €	
STAGE VACANCES :			
une semaine (créneau d'une heure)		35 €	
4 jours (créneau d'une heure)		28 €	
TARIF EVENEMENT :			
1 Séance	5 €		6 €
ANIMATION EXCEPTIONNELLE :			
1 Séance		2,50 €	
5/ REMISE EN FORME			
REMISE EN FORME : (valable de date à date)			
Aqua cardio fit annuel	340 €		380 €
Aqua cardio fit trimestriel	95,00 €		105,00 €
Plateau, une séance (sur réservation)	9,50 €		10,50 €
Fitness, une séance (15 pers. Max, sur réservation)	9,50 €		10,50 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ENTERINE les tarifs de la piscine Aquaval à compter de la rentrée 2016 comme évoqués ci-dessus,

S'ENGAGE à inscrire les recettes aux budgets communautaires 2016 et suivants.

7. DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE

FONCTIONNEMENT	Dépenses -	Dépenses +	Recettes -	R
D-617-812 : AMO marché ordures ménagères	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	
D-739118-812 : Reversement SYGOM	91 765.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	237 055.00 €	0.00 €	
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	56 706.00 €	0.00 €	
D-65548-812 : Autres contributions (SETOM)	108 380.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-673-252 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11
R-73112-01 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35
R-73114-01 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2
R-7318-01 : Autres impôts locaux ou assimilés (CFE)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12
R-7331-812 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0.00 €	0.00 €	184 604.00 €	

R-74833-01 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
R-74834-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
R-74835-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22
Total FONCTIONNEMENT	200 145.00 €	314 761.00 €	184 604.00 €	295

INVESTISSEMENT	Dépenses -	Dépenses +	Recettes -	Recett
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50
D-202-820 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0.00 €	135 266.00 €	0.00 €	
D-2051-021 : Concessions et droits similaires (antivirus)	0.00 €	540.00 €	0.00 €	
D-2051-820 : Concessions et droits similaires (mise à jour logiciel)	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	
D-204132-822 : Départements – participation rond point	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
D-2317-128-413 : Extension piscine	0.00 €	170 000.00 €	0.00 €	
D-458103-137-831 : BASSINS VERSANTS CÔTE SEINE	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	
R-458203-137-831 : BASSINS VERSANTS CÔTE SEINE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24
Total INVESTISSEMENT	200 000.00 €	331 106.00 €	0.00 €	131
Total Général		245 722.00 €		245

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative n°1 ci-dessus, pour le budget général de la CCEMS.

8. ADMISSION EN NON VALEURS POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en non-valeurs mentionnées dans l'état dressé le par le receveur communautaire pour le service public d'assainissement non collectif pour un montant total de 68.00 €,

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces s'y rapportant,

S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget communautaire 2016 chapitre 654 – pertes sur créances irrécouvrables.

9. BASSIN D'ALIMENTATION DU CAPTAGE (BAC) DES BANCELLES A CAILLY SUR EURE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCEMS A L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES BAC DE L'EURE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DIT que la participation financière de la CCEMS à l'Observatoire Départemental des Bassins d'Alimentation de Captage de l'Eure, à hauteur de 10% annuellement, soit une participation maximum de 1589 €, pour une durée de 3 ans reconductible, reste inchangée,

APPROUVE les modifications du dispositif telles que prévues dans la nouvelle convention dont le modèle est joint, pour la création d'un groupement de commande suite à l'entrée dans le champ d'application du Code des Marchés Publics, dont le Conseil Départemental,

APPROUVE la modification du périmètre de l'Observatoire Départemental des Bassins d'Alimentation des Captages de l'Eure, compte tenu du classement prioritaire de six nouveaux captages sur le département,

ACTE le principe de la signature d'une nouvelle convention, pour tenir compte de ces modifications,

AUTORISE la Présidente à signer tout document s'y rapportant,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses aux budgets 2016 et suivants.

10. REPRISE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUTHEUIL AUTHOUILLET

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de poursuivre et achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Authueil-Authouillet,

DONNE tout pouvoir à la Présidente pour accomplir toutes les formalités administratives et financières liées à la poursuite de cette étude,

AUTORISE la Présidente à signer tout document qui serait nécessaire à la poursuite de la procédure.

11. REPRISE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOSNY

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de poursuivre et achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tosny,

DONNE tout pouvoir à la Présidente, pour accomplir toutes les formalités administratives et financières liées à la poursuite de cette étude,

AUTORISE la Présidente à signer tout document qui serait nécessaire à la poursuite de la procédure.

12. MODIFICATION AVEC ENQUETE PUBLIQUE DU PLU DE VILLERS SUR LE ROULE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'engager une procédure de modification avec enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villers sur le Roule, qui prévoit :

- la transformation de la zone AUa « Les Nurottes » en zone 2 AU, de la zone AUa « Le Grand Vallon » en zone N, la zone Ub (parcelle 142 – le montier) en zone N (espace protégé identifié),
- la modification de la destination d'un emplacement réservé (5) en zone Uap
- la création d'un emplacement réservé, rue de l'église, en zone Ub, de conditions d'accès aux voies ouvertes au public
- l'instauration de permis de démolir sur l'ensemble de la commune
- la mise en adéquation des hauteurs maximales et emprise au sol dans les zones urbaines
- la modification des aspects extérieurs des constructions et aménagement des abords
- l'instauration d'une réglementation en matière d'aires de stationnement en zone UA.

DONNE tout pouvoir à la Présidente pour accomplir toutes les formalités administratives et financières liées au lancement de cette procédure et étude,

AUTORISE la Présidente à signer tout document qui serait nécessaire à la poursuite de la procédure,

PRECISE que conformément à l'article L 132-7 du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié aux personnes publiques suivantes :

- au Préfet de l'Eure,
- au Sous-Préfet des Andelys,
- au Président du Conseil Régional
- au Président du Conseil Départemental de l'Eure,
- aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Métiers et d'Agriculture

PRECISE que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine et à la mairie de la commune membre concernée, durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

13. MODIFICATION AVEC ENQUETE PUBLIQUE DU PLU DE VENABLES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'engager une procédure de modification de son Plan d'Occupation des Sols afin de permettre un projet d'aménagement du centre bourg qui nécessite la suppression de l'emplacement réservé n° 6 « espace parking » afin de permettre la construction de logements, la construction d'un local commercial et la construction d'une salle multi-activités en remplacement d'une salle associative vétuste.

DONNE tout pouvoir à la Présidente, pour accomplir toutes les formalités administratives et financières liées lancement de cette procédure et étude,

AUTORISE la Présidente à signer tout document qui serait nécessaire à la poursuite de la procédure,

PRECISE que conformément à l'article L 132-7 du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié aux personnes publiques suivantes :

- au Préfet de l'Eure,
- au Sous-Préfet des Andelys,
- au Président du Conseil Régional
- au Président du Conseil Départemental de l'Eure,
- aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Métiers et d'Agriculture

PRECISE que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine et à la mairie de la commune membre concernée, durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H25